



DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

ALIENATION DU CHEMIN RURAL n°6 DIT DE COULISIGNY

1

Enquête publique du mardi 25 mars au mercredi 9 avril 2025 inclus.

SOMMAIRE

1. Le projet d'aliénation
2. Une notice explicative
3. Un plan de situation
4. Une appréciation sommaire des dépenses

1. Le projet d'aliénation

Monsieur le maire, commune de Bernières-sur-Mer ouvre une enquête publique relative au projet d'aliénation du chemin rural n°6 dit de Coulisigny dont les modalités sont définies dans l'arrêté 2025/018.

Ce projet d'aliénation découle de la sollicitation par deux agriculteurs de Bernières-sur-Mer, qui occupent l'ensemble du chemin, d'une éventuelle acquisition.

En effet, il apparaît clairement que ce chemin n'assure plus de desserte d'intérêt et n'est plus utilisé.

2. Une notice explicative

La première photo aérienne de 1947 montre le tracé d'origine du chemin rural n°6 :



ALIENATION DU CHEMIN RURAL n°6 DIT DE COULISIGNY

La deuxième photo aérienne de 1984 montre que le tracé d'origine du chemin rural n°6 disparaît :



ALIENATION DU CHEMIN RURAL n°6 DIT DE COULISIGNY

Enfin, la troisième photo aérienne, récente, montre que le tracé du chemin rural n°6 tend à disparaître et dessert essentiellement la ferme implantée sur la parcelle 63 :



La proposition de soumettre ce dossier à enquête publique a été validée par délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2024 et apparait comme la meilleure solution.

3. Un plan de situation



ALIENATION DU CHEMIN RURAL n°6 DIT DE COULISIGNY



4. Une appréciation sommaire des dépenses

Les dépenses projetées dans le cadre d'une future aliénation du chemin sont les suivantes :

- Bornage et document d'arpentage du chemin : 1500€ TTC
- Frais d'acte notarié